SUD CHARENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

5.19 Zonage

Guizengeard

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 11/05/2017
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 23/03/2023
Dossier soumis à Enquête Publique du 23/05/2023 au 23/06/2023
PLUi approuvé par D.C.C. du 21/12/2023

Légende

Zonage du PLUi

UB UE A As N Np
UC 2AU Ap Ay Nc Ns

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Alignement identifié en Espace Boisé Classé
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de compensation
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau
- Construction récente ou en cours
- Atlas des zones inondables - crue fréquente
- Atlas des zones inondables - crue exceptionnelle

Conception : Metropolis - ZW/A - F. Charlot - Eco2Initiave - Biotope - Rivière&Associés
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2022 . DDT16

0 50 100 200m

Boisbreteau
Oriolles
Chillac
Passirac
Brossac
Saint-Vallier